

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Douzième session de la Conférence des Parties
Santiago (Chili), 3 – 15 novembre 2002

Séances du Comité II

Treizième séance: 14 novembre 2002: 9 h 5 – 10 heures

Présidente: A.-M. Delahunt (Australie)

Secrétariat: S. Baker
J. Barzdo
S. Nash
J. Sellar
W. Wijnstekers
M. Yeater

Rapporteurs: H. Gillett
J. Gray

La délégation de Sainte-Lucie demande que sa remarque soulignant la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités dans le domaine de la législation et de la lutte contre la fraude dans la sous-région des Caraïbes figure au point 28 du document CoP12 Com. II Rep. 9. Le document est approuvé avec cet amendement et un autre, soumis plus tôt par écrit par la délégation de Monaco.

La délégation de l'Argentine indique que comme le Brésil, elle a exprimé des réserves quant à l'application à la CITES du nouveau barème des quotes-parts des Nations Unies, et demande que le document CoP12 Com. II Rep. 10 soit amendé pour en tenir compte. Ce document est approuvé avec cet amendement.

Le document CoP12 Com. II Rep. 11 est approuvé.

Questions stratégiques et administratives

9. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

a) Budget pour 2003-2005

La Présidente présente le document CoP12 Com. II. 8, indiquant que les corrections suivantes devraient y être apportées: suppression de la note au bas de la page 1; insertion, au cinquième paragraphe du dispositif des mots, et les Comités CITES après "Comité permanent"; suppression, à la page 3, du paragraphe commençant par "INVITE"; nouvelle numérotation des annexes. La délégation de la Suisse émet une vive objection au simple fait que ce paragraphe ait été ajouté et, en général, à l'incorporation dans un document d'un texte faisant référence à une Partie en particulier, sans en informer cette Partie au préalable. La Présidente déclare qu'elle soumettra cette question au bureau. La délégation de l'Argentine propose l'insertion de SOULIGNANT après "et" dans le dernier paragraphe du préambule, ce qui est approuvé.

Interprétation et application de la Convention

Contrôle du commerce et marquage

50. Gestion des quotas d'exportation

- a) Amélioration de la gestion des quotas d'exportation annuels et amendement de la résolution Conf. 10.2 (Rev.), annexe 1, Permis et certificats

La délégation de l'Allemagne présente un certain nombre de changements proposés à son projet de résolution figurant dans le document CoP12 Doc. 50.1 annexe. La délégation d'Israël demande des éclaircissements à l'alinéa g) au sujet de l'expression "Parties concernées". La délégation de l'Allemagne précise qu'elle se réfère aux Parties ayant établi un quota volontaire. La délégation de la République-Unie de Tanzanie recommande que le document soit retiré puisque la question des quotas en général doit être traitée par un groupe de travail du Comité permanent. La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, suggère de prier le Comité permanent d'examiner cette question si un groupe de travail ne pouvait pas être établi en raison des contraintes budgétaires. Les participants estiment généralement que cette question devrait être transmise au Comité permanent, qui devrait faire rapport à la CdP13. Il est convenu que cette suggestion devrait être approuvée en tant que décision.

Autres thèmes et questions

63. Evacuation des zones de guerre des grands singes dépendants

La délégation du Kenya lit le texte des deux projets de décisions suivants sur l'évacuation des zones de guerre des espèces menacées d'extinction, expliquant les singes ne sont pas les seuls à être touchés par la guerre.

A l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat examinera les options qui s'offrent aux Parties et aux organisations pertinentes, pour faciliter l'évacuation et la reconstitution des populations de spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES dans des circonstances particulières telles que les périodes de guerre ou de troubles civils, lorsque la capacité de réagir de l'organe de gestion désigné par une Partie est gravement réduite. Le Secrétariat devrait préparer des recommandations à soumettre à la 49^e session du Comité permanent.

A l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent examinera à sa 49^e session les recommandations préparées par le Secrétariat; si elles sont acceptables, il demandera leur communication aux Parties.

La délégation de l'Ouganda n'appuie pas les projets de décisions, estimant que cette proposition pourrait encourager le braconnage. La délégation de la Sierra Leone, qui ne soutient pas non plus les projets de décisions, suggère que des documents accompagnent les animaux évacués, indiquant leur pays d'origine. La délégation de la Hongrie et l'observateur du *Fund for Animals* se déclarent très favorables aux projets de décisions. La Présidente demande un vote; le texte est approuvé par 51 voix pour, 10 contre et 19 abstentions.

64. Commerce des remèdes traditionnels

Le Secrétariat présente le document CoP12 Doc. 64, soulignant le dernier paragraphe, qui recommande la suppression de la décision 11.165. Le rapport et la recommandation sont approuvés.

65. Matériels publicitaires

La Présidente attire l'attention des participants sur le document CoP12 Doc. 65, notant qu'il est communiqué pour information. Il est pris note du document.

Questions stratégiques et administratives

16. Coopération avec d'autres organisations

e) Déclarations de représentants d'autres conventions et accords

La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, présente le document CoP12 Com. II. 7, précisant que Monaco a coparrainé le projet de décision. Le document est accepté par consensus.

Interprétation et application de la Convention

Dérogations et dispositions commerciales spéciales

56. Prêts, donations et échanges à des fins non commerciales de spécimens d'herbiers et de musées

La délégation des Etats-Unis d'Amérique présente le document CoP12 Com. II. 9 et annonce un amendement au projet de décision, qui devrait être à l'adresse du Secrétariat. Le document est approuvé.

Commerce et conservation des espèces

32. Conservation du léopard, du léopard des neiges et de la panthère nébuleuse

La Présidente note que la veille, la délégation de la Chine s'était déclarée préoccupée par la prise d'une décision très rapide, faute de temps, au sujet du document CoP12 Doc. 32 (Rev.1) annexe 1; elle craint que certains points n'aient pas été bien compris. La Présidente déclare qu'elle a examiné avec la délégation de la Chine certaines suggestions de modifications techniques mineures dans le libellé – modifications convenues avec les délégations du Cambodge, de la Fédération de Russie, de l'Inde et de la République de Corée – et note que ces changements ne portent pas sur le fond. Avec l'accord du Comité, elle autorise l'examen des amendements suivants proposés pour le projet de résolution, ayant été approuvés. Sous "PRIE instamment", au paragraphe d), remplacer "la mise sur le marché" par le commerce illicite. Au paragraphe e), après "(tels que des stocks d'os de tigres", insérer à l'exception d'autres parties et produits de grands félins d'Asie obtenus avant l'entrée en vigueur de la Convention. Enfin, sous le second "RECOMMANDE", au paragraphe a), après "élaborer des stratégies", supprimer "pour" et insérer afin de réduire progressivement et finalement.

Les changements sont approuvés.

La séance est levée à 10 heures.